

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOU LESCOUZERES
(sur convocation du 22 juin 2017)**

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 4

Absents excusés : 2

Absents : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 29 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de juin à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA, Elisabeth LARTIGUE et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN et Jean Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Maïté GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.

Absents excusés :

Messieurs Éric KERROUCHE et Benoît DARETS.

Absents :

Mesdames Nelly BETAILLE et Corinne LAFITTE ;

Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.



OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

- **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DES ARTICLES R. 123-21 A R.123-23 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2016 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT**

A - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure formalisée :

- services

Souscription de contrat d'assurance « Prestations statutaires » pour les agents du CIAS

Notification : 31 mai 2017

Titulaire : CNP Assurance - Sofaxis à paris (75716)

Montant :

Nature	Taux (sans garantie des charges patronales)	Montant annuelle (sans charges patronales)
Formule de base :	0,38 %	4 408 €
Décès	0,18 %	2 088 €
Accident du travail/maladie professionnelle/maladie imputable au service (frais de soins)	0,20 %	2 320 €

- fournitures

Accord-cadre achat d'équipements de protection individuelle, de vêtements de travail et d'hygiène pour les agents de communes et établissements publics du territoire de la Communauté de communes MACS constitués en groupement

Notification : 22 mai 2017

Lot 1 Achat d'équipements de protection individuelle :

Titulaire : FRANCE SECURITE à Saint-Herblains (44800)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 2 Achat de vêtements de travail :

Titulaire : QUINCAILLERIE PORTALET à Mont-de-Marsan (40003)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 3 Achat de vêtements d'hygiène :

Titulaire : QUINCAILLERIE PORTALET à Mont-de-Marsan (40003)

Montant : sans montants minimum ni maximum



➤ URSSAF - DÉCISION ADMINISTRATIVE

Le CIAS a fait l'objet d'un contrôle par les services de l'URSSAF pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015. La lettre d'observation établie à la suite de ces vérifications, datée du 19 avril 2017, fait apparaître un avoir de 40 321 ,00 € au bénéfice du CIAS. Ce crédit, à déduire lors de la prochaine échéance de cotisation, a été confirmé par l'URSSAF en date du 7 juin 2017.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 29 juin 2017*

Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel



ID : 040-200009868-20170629-29062017061-AU

Envoyé en préfecture le 12/07/2017

Reçu en préfecture le 12/07/2017

Publié ou notifié le 12/07/2017

